

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2194

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Opération rénovation de l'installation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'installation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté assure le chauffage et le rafraîchissement des façades et bureaux fermés de l'hôtel de Communauté.

Cette installation est composée de 776 éjecto-convecteurs répartis sur les différents niveaux du bâtiment. L'installation qui date de l'origine du bâtiment est à reprendre ; des dégâts (inondations) ont déjà été causés dans le bâtiment depuis plusieurs années dus aux éclatements des flexibles de raccordement des batteries ou même aux batteries qui se percent (installation datant de 1977).

Les travaux concernent :

- la mise en place de deux vannes d'isolement sur le réseau de chauffage,
- le remplacement des flexibles de raccordement des batteries (2 sur batterie froide, 2 sur batterie chaude) par des flexibles en inox,
- la fourniture et la mise en place de batteries (chaude et froide), y compris robinet d'entrée et té de réglage,
- la mise en place de filtres,
- la reprise des condensats et mise en place des bacs d'évacuation des condensats.

En 2003, les bureaux des vice-présidents du niveau 01 ont dû être rénovés en urgence. Le chantier a permis de mettre en évidence les contraintes suivantes :

- une équipe de deux personnes ne peut réaliser que 4 appareils par journée travaillée,
- les travaux ne peuvent se dérouler qu'en dehors de la période de chauffe des locaux (de juin à septembre), en raison de la nécessité de vidanger le réseau de chauffage pour mettre en place les vannes d'isolement des batteries chaudes ; les batteries froides sont déjà équipées de vannes.

Le coût global des travaux est estimé à 420 000 €, suivant le détail ci-après :

Niveau	Nombre d'éjecto	Prix des batteries par éjecto (en €)	Prix main d'œuvre et accessoires par éjecto (en €)	Prix par niveau (en € HT)
0	70	200,00	250,00	31 500,00
01	61	200,00	250,00	27 450,00
1	140	200,00	250,00	63 000,00
2	140	200,00	250,00	63 000,00

3	140	200,00	250,00	63 000,00
4	140	200,00	250,00	63 000,00
5	85	200,00	250,00	38 250,00
	776			
total en € HT				349 200,00
total en € TTC				417 643,20

Compte tenu du montant de cette opération, il est demandé au Bureau la création d'une opération individualisée - rénovation de l'installation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté. Cette opération était initialement prévue dans le cadre de l'opération n° 0107 maintenance des bâtiments hôtel de Communauté.

Il est proposé au Bureau de bien vouloir autoriser l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour un montant de 420 000 € TTC en dépenses, suivant l'échéancier suivant :

- exercice 2005 220 000 €,
- exercice 2006 200 000 €.

Et l'affectation aux lignes de gestion suivantes :

CB 5720	Fonction 0020	Compte 031 320	CG 572 600	LG 012 772	420 000 €
---------	---------------	----------------	------------	------------	-----------

Il est demandé de bien vouloir valider ce programme de travaux et d'autoriser l'individualisation sur une opération à créer de 420 000 € - autorisation de programme maintenance et renouvellement-hôtel de Communauté.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de monsieur le vice-président chargé du patrimoine et du pôle finances le 29 mars 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de travaux relatif à la rénovation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté pour un montant de 420 000 € TTC.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement n° 10 pour un montant de 420 000 € sur l'opération à créer, rénovation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté, suivant l'échéancier prévisionnel ci-après :

- exercice 2005 220 000 € TTC,
- exercice 2006 200 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,